



Sobriété et transition énergétique...

Entreprises, relevez le défi !

Animation :

Olivier Fabregoul, Vice-Président de Nîmes Métropole, Délégué au Développement Economique

Discours d'ouverture

Franck Proust, Président de Nîmes Métropole

et

Eric Giraudier, Président de la CCI du Gard

Introduction

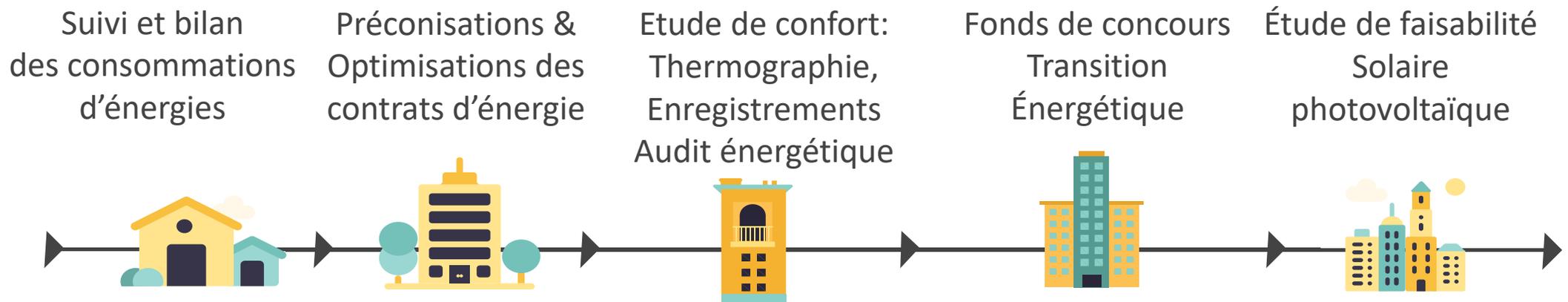
- **Pierre Lucchini**, Vice-Président de Nîmes Métropole chargé des énergies renouvelables à la transition et la sobriété énergétique, Maire de Moulézan : Focus sur la politique de transition énergétique et climatique menée par Nîmes Métropole (plan climat Nîmes Métropole)
- **Laurent Meyer**, Direction environnement et mobilité de Nîmes Métropole : Actions énergétiques menées par Nîmes Métropole
- **Chantal Raynaud**, Cheffe de service "Aménagement et gestion ZAEs de Nîmes Métropole : Extinctions lumineuses des 21 Zones d'Activités Economiques de Nîmes Métropole

Actions énergétiques menées par Nîmes Métropole



La transition énergétique à Nîmes Métropole

Service CEP depuis 2014 sur 38 communes



Sobriété
Efficacité
Économie

Signature d'une charte de sobriété énergétique par Nîmes Métropole et ses communes:
15 actions prioritaires

Zéro énergie
Supprimer les usages sans impact

Moins D'énergie
Diminuer son utilisation

Meilleure énergie
Améliorer son usage



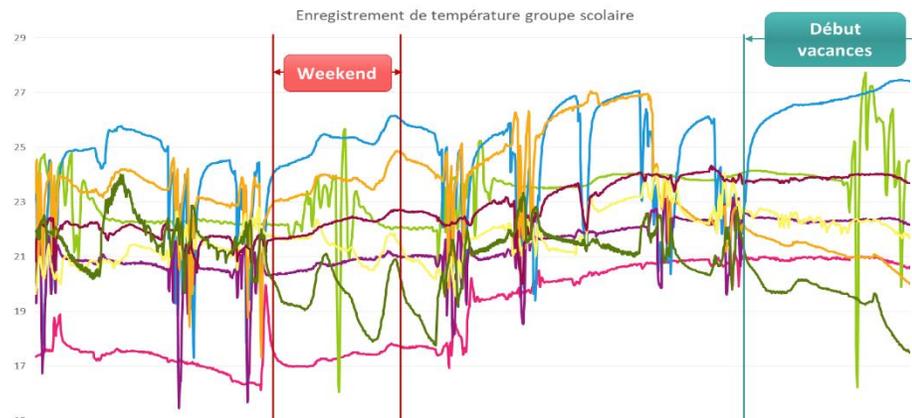
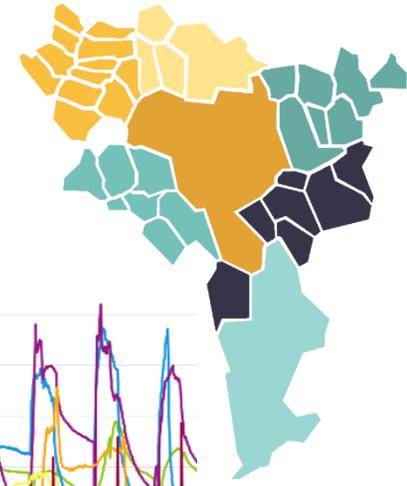
Actions énergétiques menées par Nîmes Métropole



La transition en actions

Optimisation tarifaires :
22 000 € / an sur le patrimoine de Nîmes Métropole

Régulation des bâtiments:



→ - 56 %
- 8 400 €



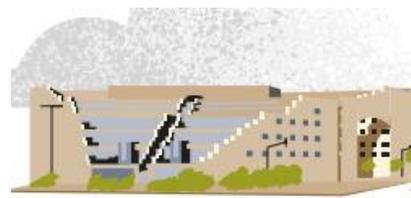
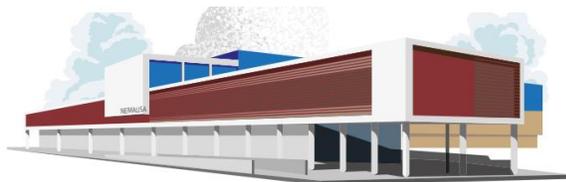
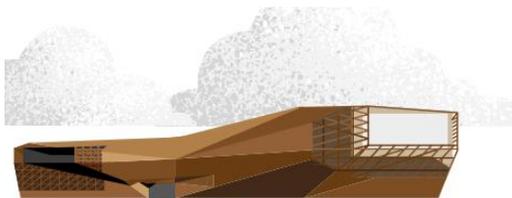
Moquette solaire stade nautique Nemausa
Gain de 30 % sur chauffage des bassins
60 000 € / an



Actions énergétiques menées par Nîmes Métropole

La transition à venir

Audits énergétique en cours sur bâtiment principaux:



Mise en place & optimisation GTC, Travaux de rénovation
Installation panneaux photovoltaïques
en autoconsommation & vente totale 7 500 kWc en 4 ans
Électrification de la flotte de bus Tango



Les ZAE se mettent au vert !

Extinction lumineuse des zones d'activités de l'Agglo



L'éclairage dans les 21 zones d'activité économique de Nîmes métropole, c'est en 2022 :

- 2400 (+-/) points lumineux ;
- 1042 Mwh consommés ;
- 151k€ de dépense de fonctionnement



Soit une baisse de 38% de consommation entre 2019 et 2022 obtenue grâce :

- au remplacement de 77% du parc à reconstruire en faveur de technique LED avec un investissement d'environ 730K€ ttc;
- à une stratégie d'extinction nocturne de 24h/5h.

Un effet direct sur la facture avec – 48% de baisse observée, générée mécaniquement par la baisse de la consommation elle-même, mais aussi par le réajustement en parallèle des contrats.

*Sur la période
2019 - 2022*



Un coup d'accélérateur en 2022 :

- ✓ Une action de reconstruction multipliée par 7 avec un effort d'investissement de + 360k€ ;
- ✓ Le choix de l'extinction nocturne totale majoritaire* de 22h à 6h (*24h/5h si poste alimentation mixte villes) ;

... mesurable en 2023 avec des baisses supplémentaires estimées de :

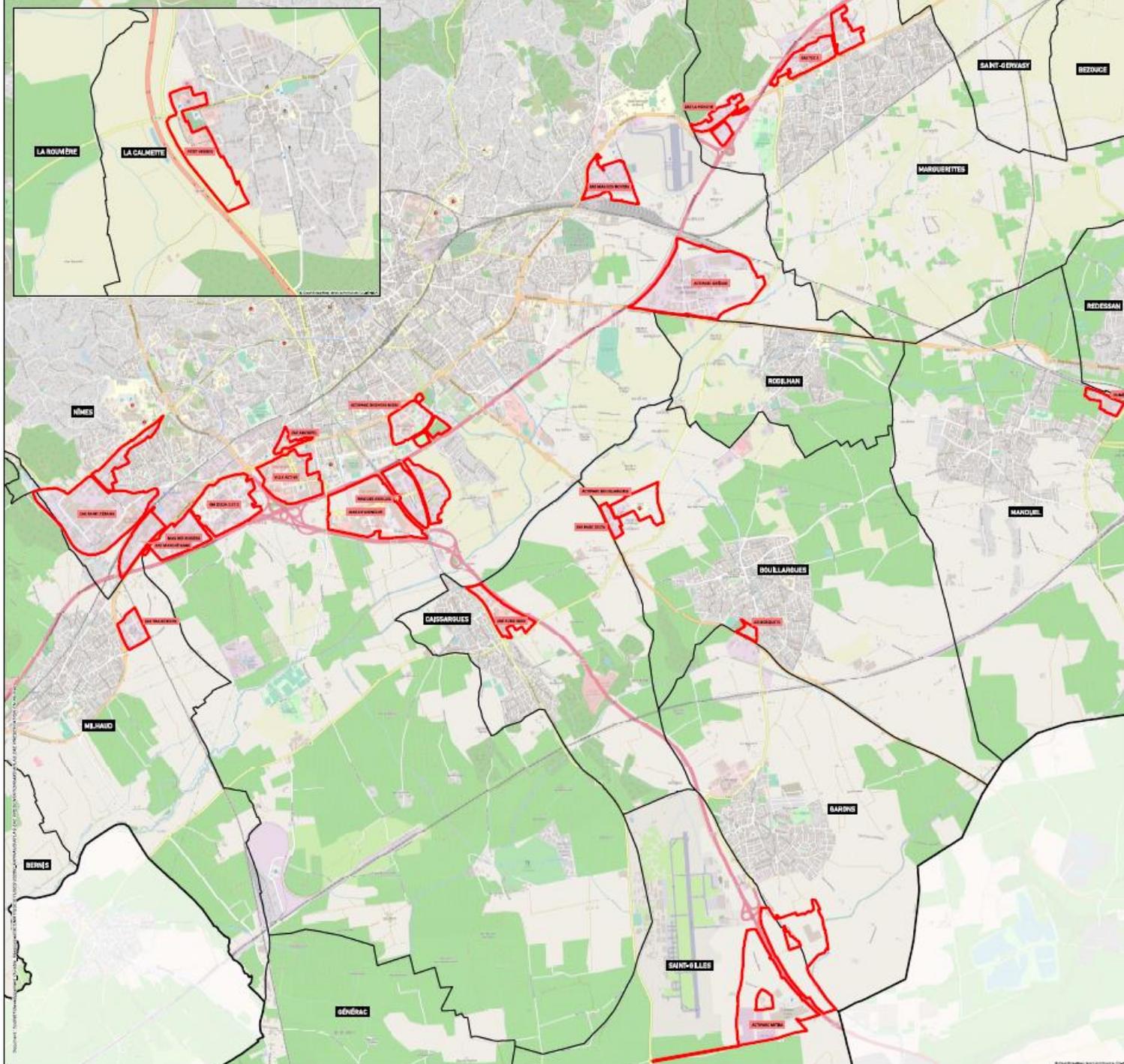
- ✓ 50% sur la consommation
- ✓ 60 % sur la facture

A noter, le choix de l'extinction lumineuse totale permet d'intégrer l'ensemble des points lumineux non reconstruit dans le programme, y compris ceux où la baisse d'intensité n'est pas encore possible (parc sodium).

Les enjeux et bénéfices de l'extinction lumineuse :

- ✓ Enjeu économique avec un allègement de la facture,
- ✓ Enjeu saisonnier avec une meilleure disponibilité du réseau,
- ✓ Enjeu sur la biodiversité avec une baisse de la pollution lumineuse,
- ✓ Enjeu sanitaire en réduisant l'impact sur la santé de l'éclairage artificiel,
- ✓ Enjeu climatique avec une baisse des émissions à effet de serre / impact carbone,
- ✓ Enjeu sécuritaire avec l'augmentation vigilance et responsabilisation des conducteurs,
- ✓ Enjeu lié au *Ciel étoilé* et au cadre de vie,
- ✓ ...



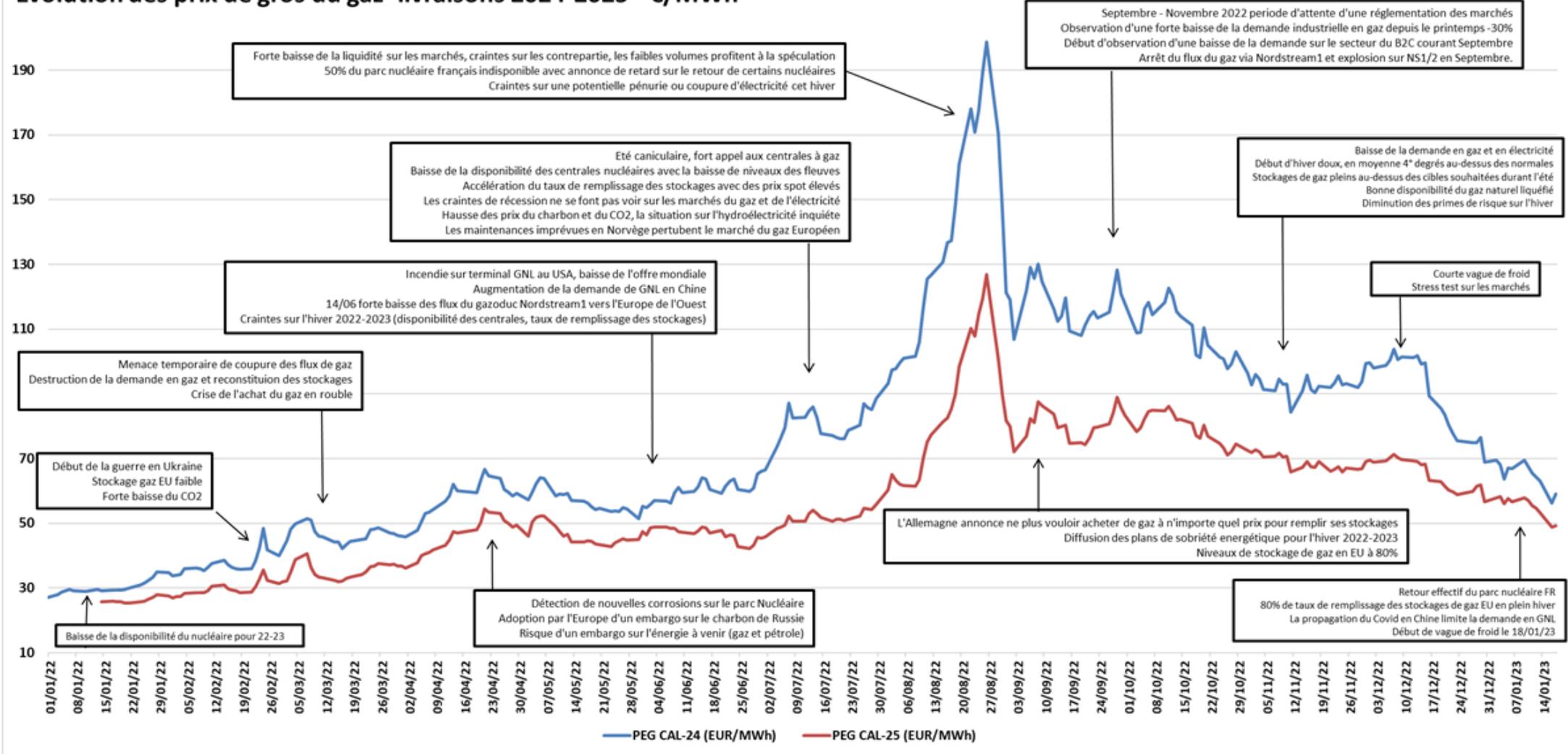


I La hausse des tarifs : son origine, ses conséquences pour votre entreprise – attention urgence !

- **Christèle Martinez**, Directrice du Développement des entreprises Occitanie-Ouest- EDF commerce
- **Laurent Rigau**, Directeur Agence Méditerranée entreprises et Collectivités, ENGIE
- **Gaëtan Bardey**, Directeur / Courtier en énergie, Place des énergies
- **Pascal Theveniaud**, Commissaire aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises auprès du Préfet de région, Service Economique de l'Etat en Région (SEER)

Gaz

Evolution des prix de gros du gaz- livraisons 2024-2025 - €/MWh





Pour vous aider!

Des contacts pour répondre à toutes vos questions



CCI : **0 805 484 484**

Etat : **0 806 000 245**

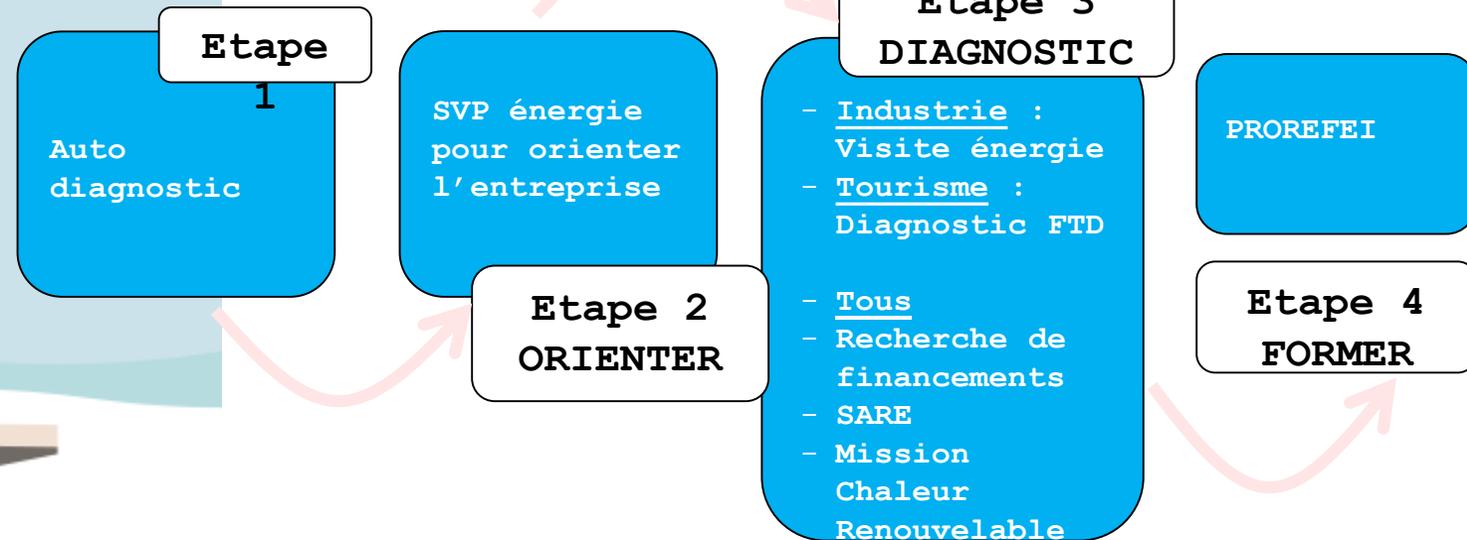
Région : **0800 31 31 01**

II Maîtriser sa consommation d'énergie : les PME agissent ! Construire son parcours de sobriété énergétique, choisir ses actions : des retours concrets.

- **Magali Choubert**, Présidente Directrice Générale, MERIDIES
- **Laurent Saint-Sorny**, Responsable HSE, WINCARE
- **Priscille Julien**, Conseillère Energie, CCI Gard présentation de l'offre d'accompagnement CCI

Parcours CCI Gard

Pour vous accompagner vers la sobriété énergétique



III Quels financements possibles pour vos démarches de sobriété énergétique ?

- **Nathalie Trousselet**, Coordinatrice du Pôle transition énergétique ADEME Occitanie
- **Priscille Julien**, Conseillère Energie, CCI Gard

L'accompagnement de l'ADEME

Au service de tous les acteurs (entreprises, collectivités, etc.), pour accélérer la baisse de notre consommation d'énergie, développer les énergies renouvelable, réduire les émissions de gaz à effet de serre

Seuls les particuliers ne bénéficient pas d'aides directes de l'ADEME

Une plateforme unique : www.agirpurlatransition.ademe.fr

- ✓ Détail de tous les dispositifs d'aide (conditions d'éligibilité, calculs des aides, etc.)
- ✓ Dépôt des demandes d'aide
- ✓ Suivi des dossiers
- ✓ Vie du contrat avec l'ADEME

The screenshot shows the top navigation bar of the ADEME website. It includes the logos of the French Republic and ADEME, the text 'Agir pour la transition écologique' and 'Agence de la transition écologique', and social media icons for 'MON COMPTE'. Below the navigation bar, there are three main sections: 'PARTICULIERS' with a photo of a family and text about adopting an eco-friendly lifestyle; 'ENTREPRISES' with a photo of businesswomen and text about support for businesses and researchers; and 'COLLECTIVITÉS' with a photo of a mayor and text about supporting local authorities. Each section has a 'VOTRE ESPACE' button.



L'accompagnement de l'ADEME

Retrouvez l'ensemble de nos dispositifs d'accompagnement :

<https://occitanie.ademe.fr/entreprises-et-monde-agricole/financer-mon-projet>

<https://occitanie.ademe.fr/collectivites-et-secteur-public/financer-mon-projet>

Transition écologique des entreprises
L'offre ADEME en Occitanie
Accompagnements et moyens dédiés
aux TPE/PME, ETI et grands groupes
Version au 23/05/2022



Ce document liste les outils et dispositifs portés par l'ADEME, Agence de la transition écologique, et ses partenaires pour accompagner les entreprises d'Occitanie dans leur trajectoire vers la neutralité carbone et l'économie circulaire.

Le document fait l'objet d'actualisations régulières téléchargeables sur :
<https://occitanie.ademe.fr/entreprises-et-monde-agricole/financer-mon-projet>

ADEME - Direction Régionale Occitanie Page 1 | 27

Démarches territoriales de transition écologique
L'offre ADEME en Occitanie
Accompagnements et moyens dédiés aux collectivités
Version au 26/04/2022



L'ADEME, Agence de la Transition Ecologique, est partenaire des démarches Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), des projets de territoires associés et des collectivités.

Elu(e), directeur/directrices et technicien(ne)s de collectivités, ce document vous présente les dispositifs d'appui techniques et financiers de l'ADEME pour réaliser les projets de transition écologique de votre territoire.

Publications
Solaire
Océans
Adaptation
Qualité de l'air
Rénovations
Collecte tri-sélective
Energie
Déchets
Géothermie
Ressources

ADAME - Direction Régionale Occitanie Page 1 | 20



L'aide à la décision / ingénierie

Gestion de l'énergie :

✓ Audit énergétique en industrie :

Pour identifier les gisements d'économie et les actions à mettre en place

Eligibles : PME et les sites de moins de 250 salariés des grandes entreprises si l'entreprise est à jour de ses obligations vis-à-vis de l'audit réglementaire

Aide ADEME de 50 à 70 %

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/audit-energetique-industrie>

✓ Etudes d'amélioration de la performance énergétique :

Toutes démarches complémentaires : enrichissement des démarches de management de l'énergie, préparation des investissements dans l'efficacité énergétique, suivi, mesures, etc...

Eligibles : PME et les sites de moins de 250 salariés des grandes entreprises si l'entreprise est à jour de ses obligations vis-à-vis de l'audit réglementaire

Aide de l'ADEME de 50 à 70 %

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/etudes-projet-damelioration-performance-energetique-decarbonation>

L'aide à la décision / ingénierie

Chaleur renouvelable :

- ✓ Etudes de faisabilité, AMO, schéma directeur de réseau de chaleur...

FONDS
CHALEUR
ÉNERGIES RENOUVELABLES
ET DE RÉCUPÉRATION



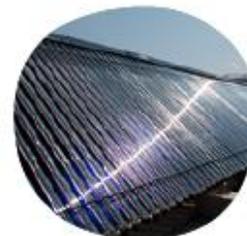
BIOMASSE
(bois plaquettes,
ou granulés)



**RÉSEAUX
DE CHALEUR**
alimentés par des énergies
renouvelables



GÉOTHERMIE



**SOLAIRE
THERMIQUE**



**RÉCUPÉRATION
CHALEUR FATALE**

Le développement de la chaleur renouvelable

Aide à l'investissement

- ✓ Installations de production de chaleur renouvelable collective ou industrielle
Biomasse, géothermie profonde ou avec PAC, solaire, chaleur de récupération (sur usine d'incinération de déchets ou sur process industriel), méthanisation
- ✓ Créations et extensions de réseaux de chaleur vertueux
- ✓ Audit et réhabilitation d'installations solaires thermiques collectives

Une page internet dédiée



Grâce au **Fonds Chaleur** : porté à 520 M€ en 2022 et 2023

En Occitanie, en 2022 : **215 opérations, 47,8 M€**

**FONDS
CHALEUR**
ÉNERGIES RENOUVELABLES
ET DE RÉCUPÉRATION

Le développement de la chaleur renouvelable

Un accompagnement préalable : VOTRE MISSION CHALEUR RENOUVELABLE :

La CCI du Gard : Antoine Moreno et Meriem Ikhlef

a.moreno@gard.cci.fr / m.ikhlef@gard.cci.fr

FONDS
CHALEUR
ÉNERGIES RENOUVELABLES
ET DE RÉCUPÉRATION

Informations sur les MCR

- ✓ Accompagnement technique et administratif
- ✓ Tout au long de la vie des projets



La décarbonation de l'industrie



ADEME Opérateur de plusieurs dispositifs, en attente de relance pour 2023

Principe de la décarbonation : Réaliser des opérations menant à une **réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)** et/ou des combustibles et/ou intrants fossiles d'un site industriel/entreprise, que ce soit au niveau des procédés industriels ou des équipements

⇒ **Exemples** de dépenses éligibles à ces dispositifs :

- **Efficacité énergétique** : remplacement d'un équipement par un nouvel équipement plus performant
- **Modification du mix énergétique** : Passage au vecteur électrique (four, compression mécanique de vapeur, pompe à chaleur, .etc.), intégration des énergies renouvelables thermiques (ex : biomasse)
- **Intrants de matière alternatifs** : Procédés de recyclage, procédés d'efficacité matière, utilisation de matières premières alternatives
- **Autres opérations de réduction des émissions de GES autres que le CO₂** : réduction des émissions des N₂O, méthane, etc.

La décarbonation de l'industrie

3 dispositifs en 2022, à venir pour 2023

Contact : Sean Coq sean.coq@ademe.fr



DECARB'FLASH	DECARB'IND	BCIAT
<p>« Petits » projets :</p> <ul style="list-style-type: none">- Site industriel < 500 salariés- Montant d'investissement entre 100 k€ et 3 M€ <p>Procédure simplifiée de dépôt</p>	<p>Gros projets :</p> <ul style="list-style-type: none">- Toutes entreprises éligibles- Montant d'investissement supérieur à 3M€ <p>Tout projet mature de réduction des GES : efficacité énergétique, électrification, matières premières alternatives</p> <p>Montant d'aide entre 30 et 60% selon le type d'action et la taille de l'entreprise (PME/GE)</p> <p>Instruction approfondie</p>	<p>Installation de production de chaleur à partir de biomasse (>12 GWh), pour l'alimentation de sites industriels</p>
<p>Nouvelle relève envisagée en 2023, mais <u>PAS D'INFORMATION (contenu, planning)</u></p>	<p>Relance prévue fin 1^{er} trimestre 2023</p> <p>Modalités similaires à 2022</p> <p>Cahier des charges prêt, en cours de validation</p>	<p>Relance prévue à la fin du 1^{er} trimestre 2023</p> <p>Cahier des charges en cours de finalisation</p>



La décarbonation de l'industrie



AAP BCIB (Biomasse Chaleur pour l'Industrie Bois)

Accompagnement des **industries du bois** dans la mise en place d'installations biomasse performantes, pour leurs besoins de séchage et assurer une autonomie énergétique, en réduisant l'usage des énergies fossiles

Soutien les projets biomasse **supérieurs à 4 000 MWh/an.**

Prochaine clôture : **27 février 2023**

Lien de l'AAP : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220216/biomasse-chaaleur-industrie-bois-bcib>

Contact : boisenergie@ademe.fr



L'Accompagnement au tourisme durable

Depuis mars 2021 ADEME opérateur du **Fonds Tourisme Durable**, à travers Destination France

Les aides visent à :

- **Réduire et maîtriser les coûts fixes** : énergie, eau, déchets, gaspillage alimentaire, transport
- **Encourager l'ancrage dans les territoires** : circuits courts de proximité et de qualité, synergies pérennes avec les acteurs du tourisme local et les producteurs locaux
- **Se former, se labelliser** et communiquer sur l'engagement écologique

Eclairage

Rénovation énergétique

Energies renouvelables

Mobilité

Ecolabel

Economie Circulaire (biodéchets etc.)

Plus de 70 aides forfaitaires d'investissement et / ou d'études

Aides entre **5000 € et 200 000 €**



L'Accompagnement au secteur du tourisme

Critères d'éligibilité :

- **Territoire rural** (fichier des communes éligibles)
- **Code NAF** (restauration et/ou hébergement touristique)
- **Diagnostic préalable** par un **partenaire du Fonds Tourisme Durable**

Trouvez votre contact :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/fonds-tourisme-durable>

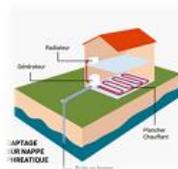
Poursuite du dispositif en 2023 – Mise en ligne imminente...

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/fonds-tourisme-durable-restaurateurs-hebergeurs-accelerez-transition>

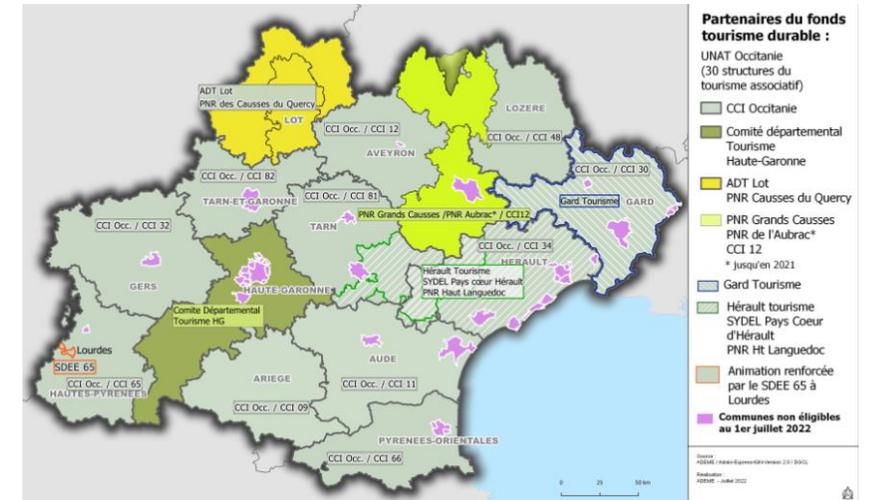
17 contacts opérationnels – partenaires pour réaliser un Diagnostic Tourisme Durable

Maison LACAM : FTD_H_Maison de Lacam_Isolation planchers bas, combles et murs intérieurs_Géothermie_Sèche-linge performant_Bâche piscine_Végétalisation_Eco. d'eau_Eclairage LED_Vélo cargo_Biodéchets (12)

Cout total opération : 158 k€
Aide FTD : 57 k€



- **Actions Tourisme durable** : Communication, Equipements performants, bâche de nuit, Végétalisation, Vélo cargo – **33k€ coût et aides FTD 19k€**
- **Rénovation énergétique** : Isolation planchers, murs intérieurs – **coût projet 42k€ et aide 25k€**
- **Enr Thermique - Géothermie sur sonde** : 24,8 MWh/an (sondes) et 4,7 MWh/an (geocooling) **coût 41k€ et aide FTD 12k€**



Contacts : Vos conseillers de CCI en proximité 😊

Contacts ADEME :

Nathalie TROUSSELET

Coordinatrice du pôle Transition Energétique

nathalie.trousselet@ademe.fr

www.occitanie.ademe.fr

www.agirpouurlatransition.ademe.fr

Sean COQ

Décarbonation

sean.coq@ademe.fr

Christelle BEDES

Tourisme

christelle.bedes@ademe.fr

Quelles aides?

SOBRIETE ENERGETIQUE / RENOVATION



- Certificats économie énergie
 - dispositif privé
 - fiches par types d'opération : isolation toiture, murs, leds, certaines PAC; ...
 - Ne pas signer devis avant dépôt – nous contacter
 - Plateforme = <https://nr-pro.fr/mb/cci-occitanie>
- **Annonce crédit impôt rénovation énergétique pour 2023**
 - Bâtiment à usage tertiaire, d'au moins 2 ans
 - TPE et PME, soumises IS, propriétaires ou locataires
 - Isolation, PAC autre que air/air, ventilation, régulation et programmation,...
 - 30% - 25000 €
 - Pro RGE
 - CEE et aides publiques déduites
- Prêts – BPI / Votre banque

AIDE AUX ETUDES PHOTOVOLTAIQUE EN AUTOCONSOMMATION

- ❖ **Bénéficiaires : Collectivités, EPCI, Entreprises, Association**
- ❖ **Aide Région maximum : 50 % du coût de l'étude**
- ❖ **Critères d'éligibilité et Modalités :**
 - L'étude doit porter sur l'analyse des besoins électriques (courbes de charge) du site concerné et des potentiels de production PV qui peuvent répondre à ses besoins. Recherche d'un optimum technico-économique.
 - Respect des cahiers des charges régional (disponible sur demande).
 - L'étude doit être réalisée par un bureau d'études ayant une qualification RGE Etudes PV (2011) ou des références d'études similaires déjà réalisées chez d'autres clients.

DISPOSITIF DESAMIANTAGE ET SOLARISATION

- Aide aux propriétaires des bâtiments existants souhaitant désamianter leur toits à la condition qu'ils « solarisent » leur toiture ensuite.
- Les montages en tiers investissement ne sont pas éligibles.
- Ratio minimum de surface d'installation solaire par rapport à la surface désamianté (40%)
- Assiette de l'aide : le désamiantage et les frais connexes à l'installation :
 - Désamiantage total (dépose, transport et traitement)
 - Renforcement de charpente ou toiture
- Aide sur 25% de l'assiette plafonnée à 25€ d'aide par m²
- Plafond d'aide par installation à 80 k€

DISPOSITIF DESAMIANTAGE ET SOLARISATION

- Aide aux propriétaires des bâtiments existants souhaitant désamianter leur toits à la condition qu'ils « solarisent » leur toiture ensuite.
- Les montages en tiers investissement ne sont pas éligibles.
- Ratio minimum de surface d'installation solaire par rapport à la surface désamianté (40%)
- Assiette de l'aide : le désamiantage et les frais connexes à l'installation :
 - Désamiantage total (dépose, transport et traitement)
 - Renforcement de charpente ou toiture
- Aide sur 25% de l'assiette plafonnée à 25€ d'aide par m²
- Plafond d'aide par installation à 80 k€

30

DISPOSITIF DESAMIANTAGE ET SOLARISATION

- **Bénéficiaire éligibles :**

Entreprises, collectivités, établissement publics, associations

- **Bénéficiaires inéligibles :**

Etat, conseils départementaux, particuliers, indivisions.

- **Type de bâtiments éligibles :**

Tous les bâtiments industriels, commerciaux, communaux, intercommunaux, agricoles sont éligibles à l'exception des bâtiments d'élevage

Le Pass transformation écologique : Objectif



Booster les entreprises vers un modèle de développement plus vert

Soutenir les travaux d'amélioration écologique concernant :

- la production de chaleur ou de froid renouvelable,
- la gestion de l'eau et des déchets,
- la sobriété énergétique,
- l'impact sur l'environnement,
- la cybersécurité et leur digitalisation des process.

Le Pass Transformation écologique : Bénéficiaires

Un dispositif à destination des TPE et des territoires

- Entreprises de 1 à 20 salariés
- Sur les territoires des EPCI, CA et CU (Métropoles exclues).
- Secteurs d'activités :
 - Industrielles et services aux entreprises (BtoB)
 - touristiques
 - relevant du secteur agro-alimentaire

Simplification et lisibilité : un seul dispositif pour plusieurs secteurs d'activités

Le Pass Transformation écologique : Modalités

Un dispositif à destination des TPE et des territoires

- Taux d'aide à 50% dans la limite de 10 000 €
- Un Pass tous les 3 ans
- Non cumulable avec le dispositif Economie de Proximité
- Cumulable avec l'éco-chèque artisan mais dans la limite de 10 000 €.
- Maintenir les emplois sur la région Occitanie sur une durée de 3 ans, à compter du paiement du solde.
- Conserver le matériel subventionné pendant au moins 5 ans après la date d'acquisition du matériel.

Le Pass Transformation écologique : Exemples

Un dispositif à destination des TPE et des territoires

- ❑ Une entreprise industrielle de 19 salariés qui décide d'acquérir une pompe à chaleur afin de réduire ses coûts énergétiques.
- ❑ Une entreprise du secteur agroalimentaire de 10 salariés qui souhaite améliorer sa sobriété énergétique en réalisant des travaux d'isolation et d'étanchéité de ses réseaux de chaleur.
- ❑ Géothermie, chaudière biomasse, détection automatique éclairage, ...



Rendez-Vous Éco



Merci pour votre attention

Remerciements à l'ensemble de nos intervenants

Verre de l'amitié dans la Salle Madeleine Bres

Prochain RDV Eco : le Vendredi 17 Février
L'Observatoire de l'Immobilier et du foncier d'entreprises de Nîmes Métropole